



Traité Baba Batra

Michna 6 - Chapitre 3

המִרְזָב, אֵין לוֹ תְּזָקָה, וַיֵּשׁ לְמִקְוָמוֹ תְּזָקָה. הַמְזַחֵלָה, יֵשׁ לָהּ תְּזָקָה.

סֵלֶם מִצְרִי, אֵין לוֹ תְּזָקָה, [וְלִצְוָרִי יֵשׁ לוֹ תְּזָקָה].
חֵלּוֹן מִצְרִית אֵין לָהּ, וְלִצְוָרִית יֵשׁ לָהּ תְּזָקָה.
אִיזוֹ הִיא חֵלּוֹן מִצְרִית?

כָּל שְׂאִין רֹאשׁוֹ שֶׁלְּאָדָם יִכּוֹל לִכְנֹס לְתוֹכָהּ.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר: אִם יֵשׁ לָהּ מַלְבֵּן,
אֶף עַל פִּי שְׂאִין רֹאשׁוֹ שֶׁלְּאָדָם יִכּוֹל לִכְנֹס לְתוֹכָהּ, הֲרִי זֶה תְּזָקָה.
זִיז, עַד טַפַּח, יֵשׁ לוֹ תְּזָקָה, וַיִּכּוֹל לְמַחֹת.
פָּחוֹת מִטַּפַּח, אֵין לוֹ תְּזָקָה, וַאֲיֵנוּ יִכּוֹל לְמַחֹת.

Il n'y a pas droit de possession pour la rigole d'eau, mais le droit de possession s'applique à un emplacement ; il y a droit de possession pour la gouttière ; il n'y a pas droit de possession pour une échelle égyptienne, il y a droit de possession pour une fenêtre égyptienne, il y a droit de possession pour une fenêtre tyrienne. Qu'est-ce qu'une fenêtre égyptienne ? Toute fenêtre à travers laquelle la tête d'un homme ne peut pas passer. Rabbi Yehouda dit : « si elle est sertie d'une monture bien que la tête d'un homme ne puisse y passer, il y a droit de possession pour un pignon d'au moins un tefa'h de largeur et on peut interdire [son installation] ; s'il n'a pas un tefa'h de largeur, il n'y a pas droit de possession et on ne peut pas interdire son installation.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions